



PLATEFORME VIRTUELLE POUR LES RESTAURATEURS AVEYRONNAIS

CAHIER DES CHARGES

Face à la crise sanitaire COVID 19, de nombreuses initiatives ont été mises en place par les restaurateurs, comme le plat à emporter. Le Conseil de l'Aveyron, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron et l'UMIH 12, a décidé de les soutenir en créant un site internet qui leur est dédié durant la période de confinement.

Cette plateforme a pour objet de promouvoir les offres de plats à emporter sur le département de l'Aveyron, afin de pérenniser leur activité sur notre territoire et de sensibiliser les consommateurs à venir chercher leur repas chez leur restaurateur.

CONDITIONS DE REFERENCEMENT SUR LE SITE

- 1- Le siège social du restaurant doit être situé dans le département de l'Aveyron.
- 2- L'établissement doit être ressortissant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron et/ou la Chambre des Métiers de l'Aveyron, et adhérer ou pas à l'UMIH.
- 3- Le restaurateur reste pleinement responsable de ses produits devant le consommateur. Il est tenu de se conformer à la réglementation hygiène et sanitaire en vigueur, la transformation et la commercialisation (étiquetage, présentation, ...etc.). Il a l'obligation de s'assurer à l'égard des risques d'accidents causés aux tiers par l'emploi de ses aliments et de son matériel et plus généralement pour tous les dommages liés à son activité (notamment les risques d'intoxications alimentaires).
- 4- Le gérant du restaurant est tenu de faire part de toute modification concernant son activité au Conseil Départemental de l'Aveyron à l'adresse mail suivante : monrestaurateur@aveyron.fr.

- 5- Le référencement sur cette place virtuelle monrestaurateur@aveyron.fr est gratuit. Le responsable de l'établissement s'engage à fournir l'ensemble des données qui lui sont demandées pour apparaître sur le site. Celles-ci seront mises en ligne sous sa propre responsabilité.
- 5- fin de proposer un site actualisé et de relayer les informations, le restaurateur s'engage à réactualiser ses informations ou à faire part régulièrement des actualités concernant ses menus, ses horaires, ses dates ...etc. Le Conseil départemental de l'Aveyron assurera l'actualisation régulière des données.

ENGAGEMENT – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Dans le cadre de ma demande de référencement sur la plateforme proposée par le Conseil Départemental en partenariat avec l'UMIH 12, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron, je consens à la communication au profit du Conseil Départemental, des données relatives à mon établissement, précisées supra. Je suis informé que dans l'hypothèse où l'établissement que je représente ne disposerait pas de coordonnées postales, téléphoniques ou mail propres à l'établissement, j'ai été susceptible de compléter ces éléments avec des données à caractère personnel me concernant. Ces données seront conservées 6 mois, à compter du 6 novembre 2020, date de création du site, sur la plateforme administrée par le Conseil Départemental de l'Aveyron. Aucune de ces données ne fera l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données en vigueur (Règlement général sur la protection des données – RGPD – Loi Informatique et Libertés modifiée), je suis informé que je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des données personnelles me concernant. L'ensemble de ces demandes doit être adressée, en justifiant de son identité et de sa qualité, par voie postale à l'adresse suivante : Conseil Départemental de l'Aveyron – A l'attention de M. Le Président – Hôtel du département Place Charles de Gaulle BP 724 12007 RODEZ Cedex ou par mail à l'adresse suivante : monrestaurateur@aveyron.fr. Une réclamation peut également être introduite auprès de la CNIL (3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75 334 Paris Cedex). ».

M /Mme,

Raison sociale :

Adresse :

.....

Atteste sur l'honneur :

- **Avoir pris connaissance et respecter le présent cahier des charges, et le cadre juridique sur la protection des données en vigueur (Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD –) afin d’être référencé sur la plateforme proposée par le Conseil départemental, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de l’Aveyron, la Chambre de Commerce et d’Industrie de l’Aveyron et l’UMIH 12.**
- **De la véracité de l’ensemble des données qui lui sont demandées.**
- **Rester seul(s) responsable(s) envers les consommateurs clients et les administrations concernées**
- **Réactualiser régulièrement les informations fournies**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A, le/...../2020

Signature